



# MAIRIE DE GILLES (28260)

## Compte rendu du Conseil municipal du 31 mai 2023, convoqué le 17/05/2023

La séance s'est déroulée dans la salle de la mairie.

**Présents :** M. Malhappe, S. Apruzzese, Ch. Bourrat, M.-C. Willaume, L. Dujardin, J. Lehoux, T. de Ferrières, P. Boquet, D. Ferrandin.

**Procurations :** S. Lamouille à J. Lehoux, P. Avril à Ch. Bourrat

**Absents :** P. Maisonneuve, G. Aubry

Ch. Bourrat est nommé secrétaire de séance. La séance est ouverte à 20h35.

1) Le compte rendu de la séance du 29 mars 2023 est approuvé à l'unanimité et le registre des délibérations signé par l'ensemble des conseillers présents.

### 2) Désignation d'un nouveau délégué au Sirp - à l'unanimité

M. le Maire lit au conseil municipal la lettre de démission de Céline Huet. Etant déléguée titulaire au Sirp, il convient de désigner un nouveau délégué pour représenter la commune de Gilles au sein du syndicat de regroupement pédagogique.

M. le Maire propose au conseil municipal la candidature de Sophie Apruzzese. Aucun autre conseiller ne se portant candidat, Sophie Apruzzese est désignée à l'unanimité.

### 3) Acquisition des parcelles cadastrées ZD 182, 229 et 230 – à l'unanimité

M. le Maire rappelle au conseil municipal que le terrain en face de l'atelier communal, rue de la Gare, a fait l'objet d'une division de terrains en vue de construire. Or il avait été convenu, par décision du conseil municipal en 1981, avec les consorts propriétaires de la parcelle divisée (ex n° 13) et leur voisine propriétaire de la parcelle n° 183, que la commune de Gilles se porterait acquéreur à l'euro symbolique de trois parcelles de terrain en limite de voirie, à verser au domaine public communal :

- les ZD 182 (propriété de Mme Véronique Dumont, d'une contenance de 79 m<sup>2</sup>) et ZD 230 (propriété des Cts Barathon, d'une contenance de 35 m<sup>2</sup>) qui longent l'impasse du Chanvre pour alignement à la voirie et aménagement du virage vers la rue de la Gare.

- la ZD 229 (propriété des Cts Barathon, d'une contenance de 28 m<sup>2</sup>), à l'angle de la rue de la Gare et de la rue du Trou Borgnet pour régularisation, un abribus communal y étant déjà installé.

Le conseil municipal approuve l'acquisition de ces parcelles.

### 4) Modification des statuts de l'Agglo du Pays de Dreux – à l'unanimité

M. le Maire propose de délibérer pour se prononcer sur le transfert d'une nouvelle compétence et l'ajout d'une compétence supplémentaire à l'Agglo pour faciliter la transition énergétique du territoire en matière de production d'énergies renouvelables et de performance énergétique. Ce transfert a été approuvé à l'unanimité par le conseil communautaire du 20 mars 2023.

La compétence transférée serait la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des réseaux de chaleur desservant les quartiers « politique de la ville » situés sur les communes de Dreux et Vernouillet.

L'Agglo pourrait également être amenée à participer et soutenir les actions identifiées dans le plan climat-air-énergie territorial (PCAET) communautaire.

Le conseil municipal se prononce favorablement à la modification des statuts proposés.

### **5) Modalités de partage de la taxe d'aménagement – à l'unanimité**

M. le Maire informe le conseil municipal que l'Etat a décidé de revenir sur l'article 109 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 prévoyant le reversement partiel ou total de la taxe d'aménagement par les communes à leur EPCI. Désormais, le choix est laissé aux communes.

Pour 2023, la délibération n° 2022-33 du 14 décembre 2022 s'applique, mais M. le Maire propose au conseil, qui l'accepte, d'annuler cette délibération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, date à laquelle la commune de Gilles récupèrera donc la totalité de la taxe d'aménagement perçue.

### **6) Informations diverses**

#### *- Travaux d'aménagement du centre bourg*

Les travaux de la Grande rue et de la place de l'Eglise avancent vite. M. le Maire souhaite recueillir l'avis des conseillers présents et leur laisse la parole.

T. de Ferrières note que l'enrobé des trottoirs est très noir.

M. le Maire le rassure, le revêtement sera hydro-décapé en juillet, donc aura un aspect vieilli.

D. Ferrandin demande comment seront traitées, à long terme, les traces de pneu sur les bordures.

P. Boquet ajoute qu'*a posteriori* le choix de bordures claires était peut-être une erreur car elles vont vite devenir sales. Toutefois, elles devraient se patiner avec le temps.

M. le Maire précise qu'elles seront nettoyées pour la réception des travaux et qu'après il faudra faire appel au civisme des habitants.

S. Apruzzese et M.-C. Willaume soulignent le sentiment d'espace qu'a généré le remaniement de la place.

T. de Ferrières apprécie particulièrement le retrait des poteaux électriques et de télécommunication.

L. Dujardin souligne l'élégance des nouveaux candélabres qui donnent un tout autre aspect à la rue.

D. Ferrandin regrette que les voitures soient obligées de patienter derrière le car de transport scolaire lorsque ce dernier récupère ou amène les enfants à la grille de l'école.

M. le Maire rappelle que les travaux d'aménagement du centre bourg répondaient à trois objectifs : faire ralentir les véhicules, sécuriser la circulation piétonne et embellir le village. La Grande rue passera en zone 30.

D. Ferrandin s'inquiète du passage accru de véhicules par la rue du Trou Borgnet, une habitude prise qui sera probablement maintenue, même après les travaux. Un réaménagement de cette voie sera à envisager.

M. le Maire suggère d'attendre de voir comment les circulations se répartiront lorsque les travaux seront finis.

D. Ferrandin observe que, le matin, les personnes allant prendre le train manquent particulièrement de civisme et ne cèdent pas facilement le passage aux points de rétrécissement de la chaussée.

T. de Ferrières demande quelles seront les priorités dans la Grande rue reprofilée.

M. le Maire rappelle que le sens de priorité sera donné à la montée, sauf dans le bas au lieu du plus fort rétrécissement où les priorités seront inversées et indiquées par un panneau. Il ajoute que la zone mairie-école-auberge-église sera traitée différemment, par un plateau, dans le but de faire ralentir les véhicules. Il espère que la priorité à droite donnée aux véhicules provenant de la place de l'Eglise sera davantage respectée.

P. Boquet souhaite que les Gillois acceptent une période de flottement demandant des adaptations, sachant qu'il n'existe aucune solution miracle.

M. le Maire expose que les travaux feront l'objet d'une plus-value de l'ordre de 5 000 € due à l'enfouissement de canalisations d'eau pluviale, notamment devant l'auberge, et la pose d'aqua drains supplémentaires devant certaines habitations.

D. Ferrandin demande qu'une vigilance soit portée sur la pente inversée devant l'habitation du 3 Grande rue.

M. le Maire y portera une attention particulière lors de la prochaine réunion de chantier, le 1<sup>er</sup> juin.

#### *- Etat des subventions accordées*

Le département a accordé les subventions demandées pour l'aménagement de la place de l'Eglise, soit un total de 62 734 € pour la voirie et les espaces verts. Restent en suspens les amendes de police (sécurisation de la place de l'Eglise) et l'abribus (suite à l'attribution d'une enveloppe supplémentaire pour le FDI). La subvention demandée au titre de la sauvegarde du patrimoine, pour la rénovation de l'église, a été accordée et versée en intégralité. Rendez-vous est pris le mardi 6 juin à 10h avec l'architecte pour le lancement de l'étude patrimoniale devant servir de fondement au planning des travaux à échelonner dans le temps.

De son côté, la préfecture a également donné son aval sur le montant demandé pour la rénovation de l'église (21 388 €), mais n'a pas fourni le montant alloué pour l'aménagement de la place de l'Eglise.

#### *- Local paramédical*

Le diagnostic énergétique, préalable indispensable à la location, a été effectué.

Une sophrologue et une habitante de la commune, qui souhaitaient une occupation partagée des locaux quelques jours par semaine ont été rencontrées. La première a décliné *in fine*, la seconde n'est pas décidée à se lancer.

Ch. Bourrat connaît quelqu'un qui pourrait être intéressé pour 3 jours par semaine (soins bien-être).

#### - *Logement du 1<sup>er</sup> étage de la mairie*

La locataire en place depuis le 2 janvier a quitté l'appartement le 24 avril, mais a été instantanément remplacée par un nouveau locataire très sympathique. Lors de l'état des lieux de sortie, les radiateurs étaient au maximum et mal programmés, ce qui pourrait expliquer le montant très élevé de la facture électrique de l'ancienne locataire. Un point sera fait par l'agence à la réception de la facture du nouveau locataire.

S. Apruzzese demande comment s'est résolue la question des poubelles du logement.

M. le Maire précise que des bacs ont été mis à la disposition du locataire dans le jardin communal.

#### - *Conseil communautaire - déchets*

S. Apruzzese, ayant remplacé M. le Maire lors du dernier conseil communautaire, rappelle qu'il est possible de demander à l'Agglo du Pays de Dreux l'échange du bac de ramassage des emballages pour un bac de plus grande contenance, en fonction de la composition de la famille, depuis la collecte possible de tous les plastiques.

Elle ajoute que les encombrants ne seront plus ramassés, le coût étant trop élevé au regard du peu de valorisation qui en découle. En effet, de nombreuses entreprises privées raflent avant la collecte tout ce qui peut être valorisé, au détriment de l'Agglo qui paye le service. Désormais, le ramassage des encombrants pourrait être payant et sur demande, à l'exception des personnes de 75 ans et plus ou présentant un handicap. Cette solution est à l'étude.

J. Lehoux regrette que les habitants continuent de payer le même coût pour un service qui va être supprimé.

Ch. Bourrat précise que la suppression de ce service répond à un souhait de ne pas augmenter les coûts de collecte.

M. le Maire incite les habitants à privilégier la reprise de matériel ancien lors de l'achat d'électroménager neuf, l'écotaxe ayant pour but de financer ce service.

P. Boquet aimerait que le choix soit laissé aux habitants entre payer le service au coût qu'il génère ou le supprimer.

#### - *Rapport des commissions communales*

M. le Maire rappelle le fonctionnement de ces commissions, dont le rôle se limite à l'examen préparatoire de questions soumises au conseil municipal. Ce sont des commissions d'étude aptes à formuler des propositions et donner un avis. Elles peuvent être convoquées par le vice-président, le maire en étant président de droit.

D. Ferrandin comprend ce fonctionnement et note qu'en tant que membre de la commission travaux il aurait simplement souhaité être informé du devis concernant l'abribus.

#### - *Prochain Tambour du Radon*

M.-C. Willaume indique que la commission s'est réunie le 17 mai et a arrêté le chemin de fer du n° 22 à distribuer le 30 juin. Tous les articles et photos devront parvenir en mairie avant le 8 juin. Ch. Bourrat est en charge de la mise en page. M.-C. Willaume souhaite recueillir les photos prises par les conseillers municipaux lors des événements passés.

#### - *Rus et biefs*

D. Ferrandin rappelle qu'une décision doit être prise depuis des années sur l'entretien des rus et biefs, attendue par les propriétaires de moulins prêts à agir de concert si la mairie leur donne des directives précises, notamment au regard de leur droit d'eau.

M. le Maire se renseigne sur la législation en vigueur, qui semble être en train d'évoluer.

#### - *Château de Vitray*

M. le Maire informe le conseil municipal que le dernier certificat d'urbanisme opérationnel déposé a été refusé au motif d'imprécisions concernant les filières d'assainissement retenues et leur répartition sur les différents lots, d'une part, le câblage électrique, d'autre part.

#### - *Projet de logements au n° 1 rue des Chaugettes*

Là encore, le certificat d'urbanisme opérationnel n'a pas pu être délivré, le projet proposé n'étant pas conforme à l'OAP du PLU de 2014 prévoyant une opération d'ensemble et une circulation des véhicules en partie haute du terrain, derrière le bâtiment existant.

M. le Maire a pris attache avec ENEDIS pour faire déplacer le poteau situé devant l'entrée préconisée pour la circulation des véhicules.

## 12) Tour de table

S. Apruzzese rend compte de la décision du conseil communautaire d'augmenter les transports scolaires à la rentrée 2023 pour faire face à la hausse des tarifs à laquelle est confrontée l'Agglo. La plateforme pour les inscriptions en ligne sera ouverte à compter du 15 juin et des pénalités pourraient être appliquées aux familles au-delà du 31 juillet afin d'éviter les retards dans la délivrance des cartes de transport.

Une réflexion est en cours, *via* des ateliers en partenariat avec les collèges et les lycées, pour supprimer des horaires sur certaines lignes. Des recenseurs vont emprunter prochainement les transports scolaires pour juger du taux de remplissage de ces lignes.

Les maires présents au conseil communautaire déplorent des mesures qui vont à l'encontre de l'incitation nationale à privilégier les transports en commun. Cette hausse des tarifs risque d'impacter l'ensemble des transports en commun de l'Agglo, une mesure peu favorable aux personnes percevant une retraite modérée.

J. Lehoux rappelle que la Fête des Voisins, premier rendez-vous citoyen sur la planète, aura lieu le vendredi 2 juin 2023. La date habituelle - dernier vendredi du mois de mai - a été décalée à cause du week-end prolongé de la Pentecôte. Il souhaite qu'une information soit diffusée sur le site internet de la commune pour inciter les habitants à s'organiser.

D. Ferrandin aimerait que la sente de la Justice soit nettoyée pour redevenir praticable. Il déplore le vol d'un panneau indiquant cette voie.

M. le Maire demandera l'entretien de la sente très rapidement. En revanche, le panneau ne sera pas remplacé.

D. Ferrandin a noté l'absence de la grille du 1<sup>er</sup> Reverdo rue de la Champagne.

M. le Maire le rassure : elle a été retirée pour réparation et est déjà reposée.

M.-C. Willaume revient sur l'organisation du festival Champs Libres, par l'Atelier à spectacle, qui s'est déroulé durant le week-end de l'Ascension et notamment le samedi 20 mai à Gilles. Elle note la qualité du spectacle des Grooms et le beau moment de fête proposé.

S. Apruzzese ajoute que le conseil communautaire est revenu sur les temps forts du festival et qu'au vu du succès de cette première édition la seconde est à l'étude.

M. le Maire rappelle que ce festival marque la volonté de l'Agglo de déplacer la culture dans les villages, ce qui a été réalisé avec brio. Il remercie les bénévoles présents à Gilles qui ont aidé à la réussite de cette manifestation, notamment par une bonne gestion du stationnement.

D. Ferrandin indique qu'il sera présent en tant que correspondant défense de la commune à la réunion d'Ezy-sur-Eure organisée par la défense nationale. Il y sera notamment question de l'augmentation du budget de l'armée.

Porte-parole de P. Avril, Ch. Bourrat signale une épave (Renault Espace) route de Bréval, obligeant les piétons à descendre sur la chaussée pour la contourner.

M. le Maire prend contact avec les propriétaires.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21h54.